CONSEIL DES CINQ-CENTS.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Epinal, le 26 prairial, an septième de la République française, une et indivisible.

L'administration centrale du département des Vosges,

A la députation du même département au Corps législatif.

CITOYENS REPRÉSENTANS;

C'EST avec la plus vive satisfaction que nous vous annonçons, ce sera avec le même sentiment que vous apprendrez que l'exécution de la loi du 28 germinal dernier s'est faite dans ce département sans le

moindre obstacle, et que les administrés se sont montrés dans cette circonstance dignes d'eux-mêmes et de la réputation qu'ils se sont acquise par leur conduite antérieure.

Sur 1,596 conscrits qui formoient notre contingent, 1,500 s'étoient, avant le 20 du courant, rendus au poste d'honneur, animés du desir le plus vif de venger dans le sang de l'ennemi l'injure faite à Rastadt au gouvernement français et à l'humanité. La dernière compagnie ne tardera pas à les rejoindre.

Vous remarquerez par-là, citoyens représentans, que nous avons abandonné pour le moment la poursuite de la demande que nous avions formée près du Directoire exécutif, tendante à voir réduire notre contingent; mais nous espérons que si des circonstances que nous sommes loin de prévoir nécessitoient une nouvelle levée, l'on voudroit bien se souvenir qu'en exécution de la loi du 3 vendémiaire dernier ce département a déja fait partir au-delà de 1,900 hommes, dont aucun n'est rentré dans ses foyers.

Ce n'est pas sous le rapport unique d'avoir fourni de nombreux défenseurs à nos armées qu'il a bien mérité de la patrie, mais il a encore des droits à la bienveillance du gouvernement par son exactitude à alimenter le trésor national : toutes les contributions antérieures à l'an 7 sont soldées, et sur celles courantes il reste au plus 500,000 fr. à recouvrer, qui le seront à la fin du mois au moyen d'une fourniture de denrée que, d'après l'invitation du général Masséna et un arrêté du Directoire exécutif, nos administrés s'empressent de verser sur Huningue et Brisack.

Ces détails, si vous jugez convenable, citoyens représentans, d'en donner connoissance au Corps



législatif, il les apprendra avec intérêt; puisse leur publicité faire naître entre tous les départemens une émulation salutaire à qui servira le mieux la chose publique, et encore une fois elle sera sauvée !

Salut et respect.

Signé, J. Theringer, Bruïllard, Mengin, Inouveult, Mangin, Legros.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Messidor an 7.

